



Comment récupérer loyer jamais payé par mon ex petite amie

Par **Thomas1805**, le **02/03/2020** à **04:48**

Bonjour,

je me me permet de vous écrire, car je viens de cesser ma relation avec ma petite amie .

le bail de notre premier logement était à mon nom et elle n'a jamais payé de loyers, électricité, assurance habitation, internet ni même de cautions.

À la suite d'un problème j'ai rendu le logement et nous sommes parties vivre chez mon père qui ne nous a jamais réclamé de loyers et depuis le mois de novembre 2019 j'ai retrouvé un logement.

le bail est à mon nom, j'ai payé les deux premiers mois de loyers ainsi que la caution et mon ex a payé les deux autres mois de loyer et à ma grande surprise j'ai Reçu un sms de sa mère m'indiquant que ce n'était pas à elle de payer les loyers en entiers et que cela était de l'abus total sur sa personne.

ma question est de savoir:

puis je engager une procédure pour réclamer le remboursement de la moitié de tous les loyers, caution, EDF, assurance que j'ai payé .

Sachant que tout les contrats sont à mon nom

merci pour votre aide

Par **youris**, le **02/03/2020** à **09:50**

bonjour,

si les contrats son à votre nom, c'est à vous de payer car les organismes avec qui vous avez passé un contrat ne connaissent que vous.

avec votre copine, vous étiez en union libre, donc cela signifie que vous vous arrangez comme vous voulez, il n'y a aucune obligation .

à mon avis, votre procédure est vouée à l'échec.

la prochaine foisque vous vous mettez en concubinage, mettez par écrit ce que chacun doit payer.

salutations

Par **janus2fr**, le **02/03/2020 à 10:28**

Bonjour,

Dans la mesure où vous êtes seul locataire, si vous demandez à votre concubine de payer un loyer, cela s'appelle de la sous-location et il y a une réglementation pour cela !

Par **Thomas1805**, le **02/03/2020 à 10:35**

Merci pour vos réponses donc j'en déduis qu'il faut qu'elle apparaisse sur le bail pour entamer une procédure ?